

Instructions pour le suivi de la fréquentation

1 marée = 1 formulaire







- Pour faciliter le comptage le site est scindé en 2 secteurs : comptez uniquement les embarcations qui sont présentes dans votre secteur. Vous devez vous situer dans la partie centrale de votre secteur (zones en pointillées sur la carte) pour compter.
- Le décompte doit être fait à un instant donné : si des navires pêchent à la dérive en limite du site, ne comptez que ceux qui sont à l'intérieur du site au moment du comptage.
- Le comptage doit être effectué de manière régulière et systématique, afin qu'il soit représentatif de la fréquentation réelle du site. Si aucun bateau n'est présent sur le site, ou si la météo vous empêche de les distinguer correctement, remplissez quand même un formulaire en le précisant.
- Ne comptez que les navires présents à l'intérieur des limites de la carte. Des navires présents sur Basse Hikérik ou Basse Goëland ne doivent par exemple pas être comptabilisés.
- **Critères de visibilité :**
 - « Excellente » : vous pouvez distinguer les maisons sur la côte
 - « Légère brume » : à partir du moment où vous ne pouvez plus distinguer les maisons sur la côte
 - « Mauvaise » : visibilité inférieure à 2 miles

- **Indications pour renseigner la carte :**

Représentez les navires observés par l'un des deux symboles suivants :

- Par **un point** si le navire est stoppé, en dérive ou s'il pêche à la traîne (vitesse réduite)
- Par **une flèche** si le navire fait route (la flèche indique alors la direction de sa trajectoire)

Le symbole doit être complété par une inscription permettant de préciser le type d'embarcation :

-  - **Votre position**
-  - **Symbole seul** : bateau de plaisance motorisé (vedette, pneumatique, pêche promenade etc.)
-  - **PP** : navire de pêche professionnelle
-  - **PS** : bateau de plongée sous-marine avec scaphandre
-  - **V** : voilier
-  - Pour tout **autre type d'embarcation** (ex : kayak de mer, navire de passagers, vedette Affmar etc.), précisez le nom de l'embarcation à côté du symbole.

- **Comptage des pêcheurs à pied de loisir observés à marée basse sur la partie émergée du Plateau du Four (secteur autour du phare) :**

Ce comptage se fait à la jumelle, généralement 1/2h avant la marée basse lors de gros coefficients (> 95). Le comptage consiste au dénombrement exhaustif des pêcheurs à pied récréatifs présents sur l'estran. Dans de nombreux cas, il peut être difficile de différencier les pêcheurs à pied des autres usagers de l'estran (professionnels, promeneurs, pêcheurs à la ligne...). Dans ce cas, il est nécessaire de prolonger l'observation afin d'être certain d'obtenir la bonne mesure de la fréquentation. Sur les sites très fréquentés, il est nécessaire de compter plusieurs fois afin d'éliminer au maximum les erreurs d'observation.

Un pêcheur à pied récréatif est une personne qui, présente à marée basse sur l'estran, prélève coquillages, poissons, algues ou crustacés et ramène sa récolte dans un contenant (seau, musette...). **Ne sont pas des pêcheurs à pied** : les pêcheurs à la canne du bord (leurre manié, surf casting) et les pêcheurs posant à pied des engins dormants sur l'estran (palangre, filets calés, casiers).

Contact : Estelle BAUDINIÈRE – estelle.baudiniere@corepem.fr – 06 40 30 55 12 // 02 40 23 00 80